

DECLARATION D'INTENTION
ENTRE
LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET
LE ROYAUME DU DANEMARK
SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

La République française et le Royaume du Danemark (ci-après dénommés individuellement « Signataire » et collectivement « Signataires ») ;

Reconnaissant l'intérêt commun, pour les Signataires, de conduire la transition énergétique mondiale et la transition vers une économie sobre en carbone, de promouvoir une mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'assurer un environnement durable et l'atténuation des changements climatiques, notamment grâce à des solutions d'énergie propre efficaces et performantes et des réductions rapides des émissions de gaz à effet de serre conformément aux meilleures données scientifiques disponibles, et de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais ;

Soulignant la nécessité pour l'Union européenne de jouer un rôle moteur pour conférer une dimension mondiale aux ambitions en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition vers une économie sobre en carbone, ainsi que la volonté des Signataires de défendre des politiques et des objectifs ambitieux en matière de climat et d'énergie à l'échelle de l'Europe ;

Insistant sur le rôle de la tarification du carbone en tant que mesure peu coûteuse permettant d'encourager l'action climatique et de donner aux investisseurs et aux entreprises des orientations pour mener à bien la transition nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris ;

Désireux de promouvoir une coopération mutuellement bénéfique en matière de décarbonisation de la production énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation efficace de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie, notamment les transports, le logement et le bâtiment, l'industrie, les services, l'agriculture ; une mobilisation des investissements et des financements ainsi que du budget européen dans l'énergie propre et le climat, et plus généralement l'intégration de l'action climatique dans toutes les politiques européennes pertinentes ;

Considérant que la présente Déclaration d'intention vise à fournir un cadre général de coopération et à manifester la volonté de coopération des Signataires ;

Désireux d'instaurer une collaboration mutuellement bénéfique, les Signataires consignent dans les présentes les intentions suivantes :

1 – Objectifs

L'objectif de la présente Déclaration d'intention est de continuer à promouvoir un partenariat mutuellement bénéfique entre les Signataires en tant qu'acteurs mondiaux de premier plan en matière d'énergie propre et de climat, permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la transition mondiale vers une économie

sobre en carbone, ainsi que d'encourager la coopération entre les Signataires dans les domaines de la décarbonisation de la production et de l'utilisation de l'énergie, de l'efficacité énergétique, des transports, de la mobilisation des investissements et des financements ainsi que du budget européen dans la transition vers une économie sobre en carbone, et d'intégrer l'action climatique dans toutes les politiques européennes pertinentes.

2 – Domaines de coopération

Les Signataires souhaitent renforcer et approfondir leur collaboration et entendent mener des activités complémentaires dans le champ d'application de la présente Déclaration d'intention. Les thèmes suivants ont été définis comme domaines de coopération hautement prioritaires entre les Signataires dans le cadre de la présente Déclaration d'intention :

- a. Promouvoir et soutenir la mise en œuvre mondiale de l'Accord de Paris et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en coopérant dans le cadre du *One Planet Summit*, du Sommet de Paris pour la paix, du Sommet sur le Climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies et de la *Powering Past Coal Alliance*, et rechercher des synergies en liaison avec le Partenariat pour la croissance verte et les objectifs mondiaux 2030 (P4G) ;
- b. Conjuguer les forces et mobiliser un large éventail de partenaires pour soutenir le Sommet sur le Climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies dans la perspective de relever les ambitions mondiales grâce aux acteurs étatiques, infranationaux et à ceux de la société civile et du secteur privé. En particulier, le Royaume du Danemark s'est engagé à organiser une coalition mondiale pour l'investissement dans l'énergie propre (*Global Clean Energy Investment Coalition*) en vue d'accompagner la transition énergétique, tandis que la République française mène des travaux thématiques sur le financement pour le climat et la tarification du carbone. Les Signataires entendent coordonner leurs travaux sur ces deux volets ;
- c. Œuvrer à relever les défis et identifier les solutions, tant nationales qu'internationales, de nature à soutenir la mobilisation de flux d'investissements et de financements en faveur de la transition vers une économie sobre en carbone et des systèmes énergétiques, notamment grâce à une utilisation efficace de la réglementation et du financement des politiques publiques, y compris au niveau de l'UE, afin de créer des cadres favorables à l'investissement, à la gestion des risques, à des partenariats publics-privés innovants, et de développer des pipelines de projets d'investissements ;
- d. S'appliquer ensemble à relever, d'ici à 2020, le niveau d'ambition des contributions de l'UE déterminées au niveau national en faveur de l'Accord de Paris et travailler sur une déclaration de l'UE à la COP24 destinée à créer, entre les Parties, une dynamique favorable de nature à relever le niveau mondial des ambitions ;
- e. Collaborer pour relever de façon significative l'ambition actuelle de l'UE en ce qui concerne la préservation de l'environnement, en ayant pour objectif d'accroître rapidement les co-bénéfices environnementaux (changement climatique, biodiversité, pollution) dans le futur cadre financier pluriannuel (CFP) et en s'assurant que ce CFP n'aura pas d'incidence négative sur la capacité de l'UE à contribuer à la mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris ;
- f. Promouvoir des instruments de tarification du carbone fournissant des incitations, des orientations et des garanties aux investisseurs et aux entreprises pour mener à bien la transition nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris (par ex. en examinant notamment des options incluant un prix minimum du carbone en Europe) ;
- g. Mettre en commun, entre les Signataires, les informations, les bonnes pratiques et les

initiatives politiques visant à soutenir la décarbonisation de l'économie, accélérer la transition vers une énergie sobre en carbone, par ex. dans le cadre d'une utilisation efficace de l'énergie, notamment dans les transports, le logement et le bâtiment, l'industrie, les services, la réduction des gaz à effet de serre dans l'agriculture, -TDA (*Alliance pour la Décarbonisation des Transports*) entre autres - et intégrer l'action climatique dans toutes les politiques européennes pertinentes dans l'objectif d'atteindre une réduction à zéro des émissions dans l'UE d'ici à 2050 (neutralité carbone) conformément à l'Accord de Paris, grâce à une réduction rapide des émissions et à l'élimination des gaz à effet de serre ;

- h. Promouvoir des partenariats public-privé axés sur le marché et encourager la coopération entre entreprises françaises et danoises et avec d'autres acteurs pertinents ;
- i. D'autres thèmes liés à l'énergie et au climat mutuellement définis par les Signataires.

3 – Modes de coopération

La coopération entre les Signataires au titre de la présente Déclaration d'intention peut être menée sous les formes suivantes :

- a. Coopération au sein de réunions et de forums sur l'énergie propre et le climat tels que le One Planet Summit, le P4G, le Sommet de Paris pour la paix, le Sommet sur le Climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies et la Powering Past Coal Alliance ;
- b. Échange d'informations, de bonnes pratiques et d'initiatives politiques ;
- c. Échange de visites d'experts, d'universitaires et de délégations ;
- d. Séminaires, ateliers et rencontres organisés conjointement, impliquant des experts, des scientifiques, des entreprises privées et les agences pertinentes ;
- e. D'autres formes de coopération mutuellement convenues.

4 – Intentions générales des Signataires

Les deux Signataires prévoient d'encourager les organisations, entreprises privées, instituts de recherche et institutions gouvernementales à tous les niveaux à engager des activités de coopération visant à réaliser les objectifs de la présente Déclaration d'intention.

Les coûts liés aux activités au titre de la présente Déclaration d'intention sont subordonnés à la disponibilité des fonds appropriés, conformément aux dispositions budgétaires et à la législation pertinente de chacun des Signataires.

Tous les coûts résultant des activités de coopération au titre de la présente Déclaration d'intention sont pris en charge par le Signataire qui les engage, sauf s'il en est décidé mutuellement autrement.

Les Signataires entendent mobiliser et déployer conjointement des ressources au titre de la présente Déclaration d'intention dans le respect de leurs autorités judiciaires et exécutives respectives.

La présente Déclaration d'intention est l'expression non contraignante juridiquement des intentions actuelles des Signataires. Elle ne crée ni ne vise à créer de droits ou d'obligations contraignants juridiquement ou financièrement pour l'un ou l'autre Signataire ou à l'encontre de celui-ci au titre de

sa législation nationale ou du droit international.

Signé à Copenhague le.../.../..... en langues française et anglaise.

Au nom de la République française

Au nom du Royaume du Danemark

Nathalie LOISEAU
Ministre chargée des affaires européennes

Lars Christian LILLEHOLT
Ministre de l'Énergie, de l'Approvisionnement et
du Climat